

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 16 mai 2023, sous la présidence de Madame Ghislaine DELRIEU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents :

Mesdames Ghislaine DELRIEU, Murielle BENEZIT, Magali MARTRES, Nathalie REGIMBAL.

Messieurs Julien LOUBEYRE, Maxime ALET, Fabrice BUCHON, Pierre CHAULIAC, Thierry CUSSAC, François ESCHALIER, Hervé LAGARDE, Emmanuel REY, Sébastien VERDIER

Absent : Monsieur Florian CHARTIER

Madame Magali MARTRES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023
2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire suite à la démission de la deuxième adjointe et actualisation du tableau du Conseil Municipal
3. Fixation des indemnités de fonctions des élus locaux – modification suite à la suppression d'un poste d'adjoint
4. Enfouissement du réseau éclairage public à Liozargues – tranche 1
5. Enfouissement du réseau téléphonique à Liozargues – tranche 1
6. Décision modificative n° 1 sur le budget principal
7. Questions diverses

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 2023 035 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

VOTANTS : 13, POUR : 13 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 036 annulée pour erreur matérielle et remplacée par la délibération n° DE 2023 041 : Fixation du nombre d'adjoints au Maire suite à la démission de la deuxième adjointe et actualisation du tableau du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de supprimer un poste d'adjoint et donc de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 2 postes ;

- **DÉCIDE** d'actualiser le tableau du Conseil Municipal.

VOTANTS : 13, POUR : 6 voix (Maxime ALET, Murielle BENEZIT, Pierre CHAULIAC, Thierry CUSSAC, Ghislaine DELRIEU, Sébastien VERDIER), CONTRE : 3 (Fabrice BUCHON, Julien LOUBEYRE, Magali MARTRES), ABSTENTION : 4 (François ESCHALIER, Hervé LAGARDE, Nathalie REGIMBAL, Emmanuel REY)

• **N° DE 2023 037 : Fixation des indemnités de fonctions des élus locaux – modification suite à la suppression d'un poste d'adjoint**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DE_2021_049 du 27 septembre 2021.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 1^{er} et 2^{ème} adjoints : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

VOTANTS : 13, POUR : 13 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 2023 038 : Enfouissement du réseau éclairage public à Liozargues – tranche 1**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet pour un coût s'élevant à 8 800.00€ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à verser le fonds de concours ;
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits sur le budget principal.

VOTANTS : 13, POUR : 13 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 2023 039 : Enfouissement du réseau téléphonique à Liozargues – tranche 1**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet pour un coût s'élevant à 7 200.00€ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à verser le fonds de concours ;
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits sur le budget principal.

VOTANTS : 13, POUR : 13 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 2023 040 : Décision modificative n° 1 sur le budget principal**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT				
Article	Opération	Libellé	DÉPENSES	RECETTES
2313	87 – Église Saint-Gal	Constructions	22 500.00	
2041582	92 – Enfouissement des réseaux	Autres grpts – Bâtiments et installat°	- 22 500.00	
		TOTAL :	0.00	0.00

VOTANTS : 13, POUR : 13 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **Questions diverses**

- **Dossier demande de subvention au titre des amendes de police 2023** : le dossier a été déposé pour la création de deux passages surélevés à Mazerat. Dès réception de l'accusé de réception, le devis pourra être signé.
- **Point sur les subventions pour la réhabilitation du bâtiment abritant l'ancienne cantine et un logement communal** : à ce jour, 53 626 € de financements publics ont été obtenus : 25 626 € au titre de la DETR soit 20 %, 18 000€ de la Région et 10 000 € au titre du Fonds Cantal Solidaire. Décision concernant le Fonds Vert (demande de 38 %) en attente.
- **Cuve de stockage de l'eau de la source de la Naute** : Madame le Maire a rencontré la DDT qui a besoin du chiffrage de l'ensemble des travaux et du nombre de bêtes détenues par les agriculteurs de la commune, pour voir s'il serait possible de bénéficier d'une éventuelle subvention. Plutôt que le nombre de bêtes, il sera transmis à la DDT les volumes d'eau consommés par les agriculteurs sur le réseau.
- **Commande panneaux de signalisation** : La commande est passée et sera bientôt reçue.
- **Problème panneaux de signalisation en face de chez Madame Nathalie REGIMBAL** : il faudrait tourner ou enlever ces panneaux de signalisation qui indiquent le Château du Sailhant et Talizat à 150 mètres car les camping-cars tournent tout de suite à gauche et passent par l'arrière au lieu de continuer sur la route principale.
- **Achat d'un balai large à prévoir pour la salle polyvalente**
- **Prévoir de boucher les 3 trous au-dessus de Védernat**
- **Prévoir de mettre une annonce pour la vente du camion**

Le Maire,
Ghislaine DELRIEU



Le secrétaire de séance,
Magali MARTRES